

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 novembre 2013 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryline BOIVIN, Maire.

Étaient présents : Maryline BOIVIN, Jean-Jacques JUTEAU, Pascal CHEVROLLIER, Hélène VALLET-DELESTRE, Gilles CAUBEL, Nicolas LEGUET, Catherine CHUREAU, Valérie RENOUL.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

- CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de conclure avec la SAUR une convention pour l'assistance technique des installations d'assainissement (maintenance des 3 postes de relevage, contrôle électrique, hydrocurage du réseau et dépannage) à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de un an et une rémunération annuelle de 880,00 € HT. Une mise en concurrence sera réalisée après la réalisation de la future station.

- CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA DESSERTE INCENDIE

Le Conseil Municipal décide de conclure avec la SAUR une convention pour l'entretien de la desserte incendie à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de trois ans et une rémunération annuelle de 37,54 € HT par poteau d'incendie révisable annuellement, soit 262,78 € HT par an.

- SIEMML : MODIFICATION DES STATUTS – ACQUISITION DE LA COMPÉTENCE "MOBILITÉ ÉLECTRIQUE"

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIEMML lui donnant la compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques. Des bornes électriques pourront être installées pour le rechargement en cours de trajet des véhicules électriques, pour les communes qui le souhaiteront.

- RENOUELEMENT D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL EN CONTRAT CUI-CAE

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de l'emploi d'agent d'entretien de l'espace rural en contrat CUI-CAE à compter du 30 novembre 2013 pour une durée de 6 mois. Le temps de travail est augmenté, passant de 22 heures à 33,5 heures hebdomadaires, ainsi que la rémunération qui est portée à 10,07 € brut de l'heure. Une convention sera signée avec Pôle Emploi.

- CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE LOGICIELS, L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LA FORMATION POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal retient l'offre de la société Segilog (La Ferté-Bernard) du groupe Berger-Levrault pour un contrat de 3 ans pour l'acquisition, la maintenance et la formation aux différents logiciels administratifs (comptabilité, budget, paie, gestion électorale, état civil...).

Le coût comprend un droit d'entrée de 1 970,00 € HT à payer la première année et un forfait annuel de 1 970,00 € HT.

- RÉALISATION D'ÉTUDES POUR L'AMÉNAGEMENT DE SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation d'une esquisse chiffrée pour l'aménagement de salles communales à Thellier Architecture (Angers) pour un montant de 1 200,00 € HT.

- REVALORISATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de la salle des fêtes. Un tarif spécifique est mis en place en 2014 pour l'utilisation de la salle des fêtes par Anjou Sport Nature pour le repas des enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Tarifs de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2014	Habitants	Personnes hors commune
Vin d'honneur (occupation 3h maximum)	40,00 €	50,00 €
Journée complète	100,00 €	140,00 €
Saint Sylvestre	210,00 €	260,00 €
Location d'une chaise	0,50 €	0,60 €
Location d'une table	1,30 €	1,60 €
Associations communales (2 premières manifestations gratuites)	60,00 €	/
Association Amicale La Jaille-Yvon/Montguillon Forfait annuel pour utilisation de la salle le jeudi après-midi	150,00 €	
Association Anjou Sport Nature - Forfait annuel pour utilisation ponctuelle de la salle dans le cadre des activités enfance-jeunesse	150,00 €	
- Forfait annuel pour le repas des enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs (tarif valable du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014)	150,00 €	
- Soirée pour l'animation des groupes de jeunes du camping-PAJ l'été	12,00 €	
Caution	150,00 €	

- AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

Le Conseil Municipal, par sept voix pour et une voix contre, décide la réalisation de l'aménagement paysager de l'espace public situé derrière l'école et devant le panneau "Bienvenue à La Jaille-Yvon" : mise en place de végétaux avec création de bordures en ardoises scellées au béton, création d'un espace engazonné avec une allée en pas japonais ardoises menant à un espace en gravier.

Cet aménagement serait réalisé par un professionnel car le personnel communal actuel n'est pas en mesure de le faire et des économies réalisées sur la ligne budgétaire du personnel communal permettent d'envisager cet investissement qui avait été proposé par la commission fleurissement.

Le devis de la SARL Murmure d'Eau sise ZA La sablonnière au Lion d'Angers est retenu pour un montant de 2 389,20 € HT soit 2 857,48 € TTC.

- AMÉNAGEMENT D'UNE STATION D'ÉPURATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal retient l'offre des entreprises AEIC (St Pierre Montlimart) et SA Luc Durand (Pruillé) formant un groupement solidaire pour un montant de 165 838,70 € HT et l'option 1 (dégrilleur manuel) pour un montant de (-) 10 591,00 € HT. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces du marché d'aménagement de la station d'épuration.

- BUDGET COMMUNAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2

Le budget principal est modifié afin d'inscrire en investissement l'étude de faisabilité d'aménagement de salles communales, l'acquisition de logiciels et l'aménagement paysager en investissement : 6 700 € sont prélevés sur la section de fonctionnement

A La Jaille-Yvon, le 6 décembre 2013
Le Maire,
Maryline BOIVIN